Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
présents	22
votants	26

OBJET :

N°DCM2023-62

Foncier : cession gratuite à la commune OPH « les Noisetiers »

L'an deux mille vingt-trois -----
le quatorze septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Véronique COTTON, Stéphanie CONTAT.

ABSENTE: Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Hervé MILESI est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie est propriétaire des parcelles cadastrées B 2035 et 2036, rue des Cités, à côté desquelles le promoteur C&V Habitat a construit un programme immobilier dénommé « Rives & Sens ».
Une partie de la parcelle B 2035 a été aménagée au frais de C&V Habitat avec un point d'apport volontaire et une zone de stationnement devant celui-ci pour que les usagers puissent accéder aux moloks en sécurité.
Cet aménagement, représentant une superficie de 124m², doit être désormais rétrocédé par l'OPH à la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.
L'équipement, aménagé aux frais de C&V Habitat, profite également aux occupants de l'ensemble « les Noisetiers » appartenant à l'OPH, son entretien et sa gestion étant à la charge de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.
A ce titre, l'OPH a donc, par délibération du 17 juillet 2023, décidé de rétrocéder ce terrain à titre gratuit, les frais d'acte devant être supportés par la commune.

Sur proposition du Maire,

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 19/09/2023

Publié le : 19/09/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la cession gratuite par l'OPH de la Haute-Savoie à la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny de la parcelle B4726 (ex. 2035p1) de 124m² ;
- Approuve également la cession gratuite de la parcelle B4727 (ex 2035p2) de 13m² ;
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Adjointe, à signer tous actes authentiques afférents et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Hervé MILESI

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)